



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



PLAN DE FORMATION

DO

Version 2 du
01/01/2011

**PREPARATION A L'EXAMEN DU
BREVET NATIONAL DE SAUVETAGE SECOURISTE AQUATIQUE
REVISION DU BREVET NATIONAL DE SAUVETAGE SECOURISTE AQUATIQUE**

Le titulaire du BNSSA, appelé nageur sauveteur ou aussi sauveteur aquatique, assure **la surveillance des baignades d'accès gratuit** et, dans certains cas, la surveillance de baignade d'accès payant. Son rôle est de :

- **Prévenir** les usagers des risques de la baignade par une information explicite, et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade.
- **Surveiller** la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite.
- **Intervenir** rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

PRE- REQUIS : 17 ans, PSE1

LOCALISATION DE LA FORMATION : CREPS de Pointe à Pitre

COORDONNATEUR: DEBORAH BERNIER deborah.bernier@creps-pap.sports.gouv.fr
(Formateur CREPS) 05 90 82 75 76

NOMBRE DE PLACE : 12 **TARIF** : 330 € (Révision : 110 €)

DUREE : 46h du 22 AOUT au 12 SEPTEMBRE 2014 / Révision 15h

CONTENU : Préparation à l'examen : sauvetage aquatique, nage avec palmes, masques et tuba, apnée, question de connaissances professionnelles + Etudes de cas, nage en mer.

PROGRAMME PREVISIONNEL : La formation se déroulera pendant 2 * 3 jours le 20, 21, 22 aout et le 27, 28, 29 aout 2014 puis le mardi 9 (2h) et le mardi 16 septembre 2014 (2h)

EXAMEN ORGANISE ET PREVU PAR LA PREFECTURE : Le 18 SEPTEMBRE 2014

Date limite de dépôt des dossiers : 10 AOUT 2014

Sélection des candidats : 20 AOUT 2014